

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 16 Septembre 1976, il a été décidé de créer un poste de rédacteur.

Par lettre du 14 Octobre 1976, dont il est donné lecture, M. le Préfet a fait connaître que cette décision ne pouvait être approuvée, en indiquant que seules des considérations exceptionnelles peuvent conduire un Conseil Municipal à prévoir, lors de la fixation des effectifs communaux, des emplois réservés à des communes d'une importance démographique supérieure.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- maintient sa décision du 16 Septembre 1976 créant un emploi de rédacteur à la Mairie de LUDRES et invite le Maire à l'exécuter, conformément à l'avant-dernier paragraphe de la délibération en recrutant pour une durée de une année et à titre contractuel (auxiliaire) un agent titulaire d'une licence en droit,
- constate que la nomenclature des emplois figurant à l'arrêté ministériel du 03 Novembre 1958 est valable pour des communes à population stabilisée mais ne tient pas compte du surcroît de travail des villes en expansion rapide et continue ce qui est le cas de LUDRES,
- précise qu'il a pris ladite décision en toute connaissance de cause après constatation faite que le personnel en place ne pouvait plus faire face à l'important travail et que la bonne marche du service en souffrait,
- en effet, actuellement, tant dans le secteur d'habitation collectif (246 logements HLM) que dans la zone pavillonnaire de la ZAC, une famille, en moyenne, arrive chaque jour,
- le recensement complémentaire de la population a dénombré au 1er Octobre 1976 le chiffre de population réelle à 2 346 habitants et fictive à 3 308 habitants (sous réserve de contrôle INSEE). Le chiffre fictif deviendra réel lors du recensement d'Octobre 1977. Depuis le recensement de Février 1975, c'est-à-dire en 18 mois, la population réelle a donc augmenté de 764 habitants soit à la cadence moyenne de 43 habitants par mois.

De ce fait, le personnel actuellement en place est employé comme suit :

- un commis (réception et téléphone) les diverses formalités à effectuer lors de l'arrivée d'une nouvelle famille sont comptées pour une heure de travail,
- un commis (comptabilité, paie du personnel, questions scolaires) le budget communal 1976 primitif + supplémentaire s'élève à 10.309.710 F. en dépenses, ce qui nécessite un nombre important de mandatements,
- une sténo-dactylo à mi-temps (auxiliaire) ne peut résorber le travail en retard et souvent les lettres sont dactylographiées trois jours après leur rédaction,

En outre, la Mairie demeure l'agent d'exécution et la boîte à lettres de diverses administrations et divers organismes.

Outre la liste électorale politique, elle doit confectionner et acheminer les documents électoraux de la Chambre de Commerce, des Prud'hommes (travail

devenu important par la zone industrielle) etc ...

Le Secrétaire Général de Mairie doit négliger ses attributions propres pour se consacrer à des tâches secondaires et, en ce domaine, la bonne administration de la Commune souffre. D'autre part, ce fonctionnaire dont l'état de santé n'est pas des meilleurs (46 jours d'arrêt de travail pour maladie sur une année) envisage de demander à bénéficier de sa retraite pour Octobre 1977 et le poste a été déclaré vacant pour cette date. Il doit être dès maintenant parfaitement secondé.

L'intégration de la Ville de LUDRES dans le District Urbain de NANCY n'a pas allégé les tâches des services municipaux et au contraire, les a accrues. En effet, les réseaux d'eau et d'assainissement étaient afformés et la Commune traitait directement avec la Société SAUR. Actuellement, les réclamations arrivent toujours à la Mairie et doivent être répercutées sur le fermier par souci de rapidité d'intervention et sur le District compétent.

Il en est de même pour le ramassage des ordures ménagères effectué dans le cadre du District de NEUVES-MAISONS.

En outre, de nombreux programmes non terminés font l'objet d'un mandatement par la Commune suivi de l'émission d'un titre de recettes envers le District.

Il est bien d'autres exemples et le résultat réel est une complication des tâches administratives et la nécessité d'un important temps de travail.

EDEL